

## CONSTITUTION ÉQUATORIENNE : L'UNE DES PLUS PROGRESSISTES AU MONDE

Rédigée après un processus impliquant les citoyens équatoriens, la Constitution de 2008 a été adoptée par référendum à 64 % des voix. Elle prévoit des mesures rompant avec la politique libérale et le règne de la dette et élargit les droits civiques.

**Article 5** « L'Équateur est un territoire de paix. Il ne sera permis l'établissement d'aucune base militaire étrangère ni d'aucune installation étrangère avec des objectifs militaires. »

Suite à l'adoption de cet article, la base militaire étasunienne de Manta a été fermée.

**Article 71** « La nature ou la Pacha Mama, où se reproduit et se réalise la vie, a le droit au respect intégral de son existence et du maintien et régénération de ses cycles de vie, ses structures, ses fonctions et ses processus d'évolution. »

C'est la première fois de l'histoire que l'on reconnaît des droits propres à la nature.

**Article 416** Est reconnu « le principe de la citoyenneté universelle, la liberté de circulation pour tous les habitants de la planète et la fin progressive de la condition d'"étran-

ger" comme élément transformateur des relations inégalitaires entre les pays et particulièrement dans les relations Nord-Sud ».

Ainsi, tous les étrangers résidant depuis au moins 5 ans dans le territoire équatorien ont le droit de vote à toutes les élections du pays, y compris les élections nationales (art. 63). L'Équateur compte parmi les pays les plus ouverts en terme d'accueil des étrangers sans visa.

**Article 290** « En aucun cas la dette publique ne peut porter atteinte à la souveraineté, aux droits, au Bien Vivre et à la préservation de la nature. L'État procédera à la dénonciation de toutes les dettes qui seront déclarées comme illégitimes par un organisme compétent. »

Par ce moyen, l'État équatorien a refusé de payer une partie de sa dette publique et a pu mener des

politiques d'investissement dans la santé, l'éducation...

**Alinéa 7.** L'« étatisation » des dettes privées est interdite.

Exemple : une banque qui fait faillite ne peut être renflouée par l'État. En France, pendant la crise de 2008, 40 milliards d'euros d'argent public ont été réservés pour le sauvetage des banques privées.

**Article 312** Il interdit « la participation dans le contrôle du capital, l'investissement ou la propriété des moyens de communication sociale, aux entités ou groupes financiers. »

Les banques ne peuvent donc pas détenir des médias. En France, le Crédit Mutuel ne pourrait posséder l'Est Républicain, les Dernières Nouvelles d'Alsace, le Dauphiné Libéré, ni le Crédit Agricole La Voix du Nord, le Courrier Picard, etc.

# ON REVIENT DE LOIN

## OPÉRATION CORREA 2

**PIERRE CARLES** a réalisé plusieurs documentaires indépendants depuis 1998 : *Pas vu pas pris*, *La Sociologie est un sport de combat*, *Enfin pris ?*, *Fin de concession...* *On revient de loin* est son huitième long-métrage sorti au cinéma.

**NINA FAURE** a réalisé deux courts-métrages documentaires (*Rien à foutre*, *Dans la boîte*) et collaboré au 1<sup>er</sup> épisode d'*Opération Correa* (*Les ânes ont soif*) avant de coréaliser le deuxième volet (*On revient de loin*). Elle prépare un film sur le plaisir féminin.

**ANNIE GONZALEZ** est la productrice de la plupart des films de Pierre Carles via C-P Productions. Elle a également produit ou co-produit les films de Thomas Bardinnet (*Les petits poucets*), Christophe Coello (*Squat, la vie est à nous*), Philippe Lespinasse (*André et les martiens*), Sylvère Petit (*Les assoiffés*)...